## **Autisme et Inclusion**

## Autism Europe adopte la Position sur l'Inclusion rédigée par la National Autistic Society

## INTRODUCTION

- 1. Le terme 'inclusion' est utilisé pour décrire un droit à l'éducation et à l'accompagnement pour toute personne handicapée dans le cadre des offres de services ordinaires, et représente un point fondamental de la politique gouvernementale à l'échelon Européen.
- 2. L'inclusion diffère du 'mainstreaming' ou de 'l'intégration' dans le sens où ces termes décrivent la participation uniquement lorsqu'elle peut se révéler bénéfique et lorsque l'environnement ordinaire n'est pas négativement affecté par la présence d'une personne handicapée.
- 3. Les partisans de l'inclusion pensent que la ségrégation due à l'handicap, au diagnostic ou à d'autres facteurs ou le fait de devoir gagner le droit à l'inclusion ne représentent pas l'intérêt des enfants ou des adultes. Pendant les deux dernières décades les idées émanant initialement des Etats-Unis et de Scandinavie au sujet de la « normalisation » ont souligné l'importance de promouvoir de roles sociales de valeur pour toute personne à risque de sous-évaluation en raison de son handicap ou d'autres facteurs.
- **4.** Le développement d'une politique basée sur ces idées a principalement reflété une idéologie plutot qu'un besoin individuel. La ségrégation dans des grands établissements a été largement dépassée et le chemin s'est ouvert vers la présence et la participation des personnes handicapées dans la communauté. Cependant, une inquiétude se pointe à l'horizon que des personnes et leurs familles soient sérieusement désavantagées en conséquence de la pauvreté des ressources disponibles auprès des alternatives et de la dilution de l'expertise des spécialistes. Bref, les services ont été fondés sur des dogmes plutot que sur les besoins des personnes handicapées.
- 5. Autisme Europe se consacre depuis 1985 à la défense des enfants et des adultes avec autisme et à promouvoir les bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation et des approches éducatives, des traitements médicales et de l'offre de résidences, d'accompagnement et de prise en charget pour les adultes.
- 6. Autisme Europe préconise des expériences qui assurent aux personnes autistes leurs opportunités de citoyens, quelle que soit la nature ou le degré

de leur handicap, y compris droit à l'éducation, à un accompagnement, et l'affranchissement de toute forme d'abus et d'exploitation. Autisme Europe estime que toute personne autiste devrait bénéficier d'e ce soutien au sein de la société ordinaire excepté en cas de conflit avec les besoins ou les exigences individuels.

## LA POSITION D'AUTISME EUROPE

- Autisme Europe estime que la pierre angulaire d'un accompagnement efficace réside dans une approche et une organisation centrées sur la personne, afin que chaque personne reçoive une aide et une éducation appropriées, et puisse poser ses choix et se réaliser pleinement dans la vie de la manière la plus indépendante possible.
- 2. L'inclusion dans le milieu ordinaire devrait etre considéré comme un droit et non comme un privilège à gagner, et devrait refléter les interets les meilleures et les besoins individuels de chaque personne. Des aménagements raisonnables devraient etre nise en place dans le domaine de l'éducation ou d'autres services d'accompagnement afin d'assurer un meilleur accès et une participation raisonnable au bénéfice de la personne autiste. La politique d'inclusion ne devrait en aucun cas être utilisée pour refuser l'accès à n'importe quel service ou pour offrir des services symboliques ou de pure forme qui peuvent donner l'illusion d'une prise en charge tandis qu'en effets ils en nient l'opportunité.
- 3. La politique de l'inclusion doit essentiellement assurer l'acquisition d'un apprentissage approprié et d'expériences positives. Il n'est pas tout simplement question d' « où » une personne est éduquée ou reçoit des service d'accompagnement, mais de qualité et spécificité.
- 4. Autisme Europe souligne l'importance d'un diagnostic qualifié, d'une évaluation spécialisée permanente et d'un partenariat entre les parents et les professionnels dans le but de mettre en place une prise en charge éducative ou d'autres programmes appropriés. Autisme Europe préconise que de tels programmes soient appuyés par des professionnels ou d'autres personnes dotées d'une expertise spécifique qui soient à meme d'assurer tous les conseils pratiques et l'assistance nécessaires et d'évaluer les résultats la prise en charge.
- 5. La politique d'inclusion ne doit pas remplacer une planification empreinte de sensibilité à l'égard des besoins individuels. Cela s'avère tout particulièrement utile dans le cas d'individus aux besoins complexes qui ne trouvent pas des réponses appropriées ou qui sont exposés au stress dans des contextes ordinaires.

6. Le spectre de l'autisme requiert un éventail de réponses sophistiquées adaptées aux besoins individuels. On souhaite que ces réponses émergent davantage de l'offre ordinaire, pendant tout ou la plupart du temps. Il y a néanmoins des personnes, qui requièrent des services convenablement spécialisés en mesure d'assurer l'éducation et l'aide les plus appropriées et les plus significatives.